



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 20 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée le lundi 20 décembre 2021, à 17 h et tenue à 17 h 19, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et Monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Monsieur le maire présente le détail du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière a fait paraître, le 8 décembre 2021 un avis annonçant que le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2022-2023-2024 serait adopté lors d'une séance à être tenue le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil dès la parution de cet avis public;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2022-2023-2024 pour une somme de 29,92 M\$ en 2022, de 26,96 M\$ en 2023 et de 21,8 M\$ en 2024.

Que le Conseil décrète, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soit publié dans le journal « Hebdo du Saint-Maurice ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

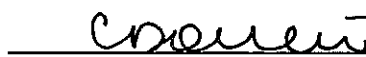
Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 26.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière